



Arrêt sarl : les modalités

Par **ccousin**, le **03/04/2009** à **21:48**

Bonjour,

J'ai une SARL avec une autre associée et nous souhaitons arrêter l'activité car nous avons chacune de nouveaux projets. Le bilan est bouclé et bénéficiaire , des dividendes peuvent être débloqués , la trésorerie est positive et nous n'avons pas de biens immobiliers.

Quelles sont les modalités ? Comment liquider la trésorerie (une fois que les charges payées)?

Merci de vos avis ... d'experts !

Clara